



Nations Unies

A/CONF.198/9



**Conférence internationale
sur le financement du développement**

**Monterrey, Mexique
18-22 mars 2002**

Distr. générale
22 mars 2002
Français
Original : espagnol

Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour

Réunion au niveau ministériel

Réunion au sommet

Adoption du Consensus de Monterrey

**Lettre datée du 22 mars 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre du Ministre vénézuélien des affaires étrangères, j'ai l'honneur de vous faire savoir que notre pays considère la Conférence internationale sur le financement du développement comme l'aboutissement de l'action menée à l'échelon international pour vaincre la pauvreté et le sous-développement en adoptant une conception globale, de façon à tirer parti de toutes les possibilités qui se présentent pour relever ce défi.

À cet égard, et afin de contribuer à la réalisation des objectifs fixés au Sommet du Millénaire en matière de partage des responsabilités, la délégation vénézuélienne a élaboré un document intitulé « Le point de vue du Venezuela au lendemain de la Conférence de Monterrey » (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier et distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la Conférence, pour témoigner de la participation du Venezuela à l'action menée par l'ensemble de la communauté internationale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Milos **Alcalay**



**Annexe à la lettre datée du 22 mars 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conférence internationale sur le financement du développement

Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002

**Le point de vue du Venezuela au lendemain de la Conférence
de Monterrey**

Introduction

Pour le Venezuela, et pour les pays en développement en général, cette réunion est la concrétisation de l'action menée par la communauté internationale pour vaincre la pauvreté et le sous-développement en adoptant une conception globale, de façon à tirer parti de toutes les possibilités qui se présentent pour relever ce défi.

Nous considérons que le principe du partage des responsabilités doit gouverner les mesures prises pour financer le développement centré sur l'être humain, afin que la mobilisation des ressources soit axée sur une action commune aux échelons national et international.

Le Venezuela espère que ces efforts contribueront efficacement à la réalisation des objectifs fixés au Sommet du Millénaire en matière de partage des responsabilités.

**Position du Venezuela en ce qui concerne les thèmes abordés
à la Conférence**

Partenariats pour le financement du développement

Pour garantir un développement durable, il est nécessaire d'en assurer le financement à long terme et d'y allouer des ressources suffisantes.

L'aide octroyée par les organisations internationales aux pays en développement est indispensable pour résoudre les problèmes d'ordre structurel et conjoncturel. Les compétences de ces organisations jouent également un rôle important dans l'élaboration des programmes axés sur la production et les services sociaux.

En matière de relations commerciales, nous devons traiter chaque pays de manière spéciale et différenciée, faciliter l'accès aux marchés, lever les barrières tarifaires et rechercher des solutions globales au problème de la dette en tenant compte des intérêts des pays en développement à revenu intermédiaire.

Les débats menés sur ce thème montrent qu'il n'existe pas de solution externe unique à l'ensemble des problèmes liés au financement du développement. L'action de chaque pays, à l'échelon national, est déterminante pour créer les conditions essentielles à la croissance, à l'amélioration de la gestion des affaires publiques et à

la canalisation des efforts en faveur d'investissements productifs garantissant des taux de croissance économique élevés et durables.

Par ailleurs, il convient de favoriser l'établissement de partenariats stratégiques, qui sont l'un des instruments les plus efficaces pour tirer le meilleur parti de l'aide financière et technique consacrée à l'exécution des programmes et projets de développement économique et social.

Cohérence pour le développement

Le principe de la responsabilité partagée « centrée sur l'être humain » devrait gouverner toutes les mesures relatives au financement du développement, afin que la mobilisation des ressources nécessaires aboutisse à une action commune aux échelons national et international.

Nous devons également encourager un type de développement qui tienne compte de la diversité ethnique, culturelle et sociale des différentes régions du monde. La segmentation des marchés, le rôle de l'État, la participation des collectivités et le savoir des populations ancestrales nécessitent la création de mécanismes spéciaux pour favoriser un développement durable et équitable.

Il convient de définir les différents objectifs de manière cohérente, en s'appuyant sur l'amélioration de l'indicateur du développement humain, grâce à l'utilisation de ressources externes, à la coopération technique et au transfert de technologie, dans la lignée des politiques sélectives adoptées dans le cadre des plans nationaux.

Nous devons, en outre, favoriser la création d'organisations et de fonds régionaux pour le financement du développement (FLAR, SAD, FMI, BID)¹ et encourager leur interaction par le biais de réunions bilatérales. Il est essentiel de rechercher des modèles de développement fondés sur l'équilibre entre l'État, le marché et la société, car l'État doit être un instrument du développement social. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de la vie, nous devons créer des débouchés pour la population et lui permettre de participer efficacement aux marchés internes.

À cet égard, il faut accorder une grande importance au rôle des femmes qui, en tant que sources de revenus pour les ménages et en tant que main-d'oeuvre, participent activement à la prise des décisions concernant leur propre développement et celui de leur famille, ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté.

Le plan « post Monterrey » doit s'appuyer sur les principes définis lors des différents débats de la Conférence et aboutir à la participation des différents acteurs sociaux et économiques.

¹ FLAR: Fonds latino-américain de réserve
SAD: Société andine de développement
FMI: Fonds monétaire international
BID : Banque interaméricaine de développement.

Le secteur agricole en tant que principal élément du développement humain

L'agriculture étant un élément essentiel du développement intégral des économies et des populations mondiales, il importe de renforcer l'infrastructure dans le domaine de la production et des services sociaux pour améliorer les capacités de gestion du secteur agricole. Par ailleurs, une telle action doit être centrée sur le renforcement des capacités des agents du changement dans les zones rurales, grâce à des investissements appropriés qui améliorent la qualité des services de base et font augmenter la productivité, afin de promouvoir un système agricole durable servant de base stratégique au développement rural intégral.

Il est donc nécessaire de favoriser le transfert de fonds pour le financement du développement agricole, grâce à des programmes appuyés par les institutions financières internationales, qui doivent faire preuve d'une plus grande souplesse en ce qui concerne les modalités de crédit et les conditions requises pour l'octroi de prêts. En matière d'opérations financières multilatérales, l'expérience, riche d'enseignements, acquise par les pays en développement nous permettra d'adopter des plans de financement favorables aux pays dont l'accès aux ressources est limité.

C'est pourquoi il est essentiel de renforcer la coopération technique non remboursable pour l'exécution des programmes, afin de multiplier les transferts de technologie et de favoriser le renforcement des capacités techniques dans le secteur agricole.

Mesures générales

1. Nous insistons sur la nécessité d'assurer une meilleure représentation des pays en développement et d'accroître leur participation à la prise de décisions dans les instances multilatérales.
2. Nous appuierons l'augmentation des ressources financières consacrées au renforcement des ressources humaines en tant qu'instrument du développement.
3. Nous encouragerons une plus grande cohérence en matière de développement entre les organismes du système des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce et les institutions financières internationales, afin d'accroître l'assistance technique visant à renforcer les capacités des pays en développement.
4. Nous sommes favorables à l'instauration de mécanismes visant à renforcer la cohérence entre les institutions financières internationales et à améliorer la gestion interne des pays en développement, afin d'harmoniser les conditions techniques liées à l'octroi de ressources pour le financement des projets.
5. Nous appuyons le droit des États à conserver leur pouvoir de réglementation en matière d'investissements étrangers qui contribuent au transfert de technologie, ainsi qu'à l'adoption et à l'exécution de programmes de développement.
6. Nous encourageons les mesures de réduction des subventions agricoles dans les pays développés en vue d'améliorer la capacité des pays en développement de pénétrer le marché agricole international.
7. Nous lutterons contre la corruption pour améliorer l'efficacité de l'exécution des programmes et projets de développement.

8. Nous appuierons la réduction des dépenses liées à la défense et l'augmentation des ressources consacrées au développement social.
9. Nous favoriserons l'assouplissement des conditions de la dette des pays pauvres très endettés et faciliterons les conditions de prêt offertes aux pays en développement.
10. Nous encouragerons l'acquisition et la transmission des connaissances et des technologies dans les pays en développement.
11. Nous souhaitons que les institutions financières internationales augmentent leur assistance aux pays en développement afin de résoudre leurs problèmes structurels.

Mesures proposées

1. Établir un plan d'action visant à mettre en oeuvre les engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et créer un comité de suivi à cette fin. Favoriser l'évaluation par les institutions financières et commerciales internationales de leurs propres objectifs, afin de garantir leur participation concrète à l'action conjointe de la communauté internationale, telle qu'énoncée dans le Consensus de Monterrey.
2. Créer un fonds humanitaire international, financé par la réduction de 10 % de la dette extérieure des pays en développement, par la réduction des dépenses militaires, ainsi que par la saisie des revenus du trafic de drogues et par les taxes sur les transactions spéculatives et les sorties de capitaux.
3. Créer une instance permanente de consultation et de discussion entre pays en développement (G-24) et pays développés (G-8) sur les problèmes financiers et monétaires internationaux.
4. Créer un mécanisme de consultation entre les créditeurs, les débiteurs et les institutions multilatérales, pour débattre de manière approfondie des problèmes liés à la dette et concrétiser l'action menée à cet égard.
5. Encourager la création de partenariats stratégiques entre les gouvernements, la société civile et les organisations internationales en vue de trouver des solutions novatrices et efficaces pour éliminer la pauvreté et assurer une croissance économique et sociale durable.